



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-30

**Séance du
19 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
13 juin 2023

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 13
Contre : 01
Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, MM. CORREIA, DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

Excusés :

Secrétaire de séance :

Bernard LAGRANDANNE

ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION D'UNE SUPÉRETTE AUTONOME

À la suite de la visite de Madame Chistel CHINOUR, représentant la société API DISTRIBUTION SAS, lors de la réunion de bureau municipal du 20 février 2023, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition d'installer sur le domaine public de la commune une supérette autonome.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur un accord de principe pour cette future implantation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À 13 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE,

- **Donne** un accord de principe pour l'installation d'une supérette autonome sur le territoire de la commune de Burgnac.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement de principe et à publier l'appel à manifestation d'intérêt.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

